Département du Lot

République Française
COMMUNE DE CARLUCET

| | |
|---|---|
| **Nombre de membres en exercice:** 11 | **Séance du 03 juillet 2026** |
| **Présents : 11** | L'an deux mille vingt-six et le trois juillet, l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Bertrand LACOSTE |
| **Votants:** 11 | **Sont présents:** Bertrand LACOSTE, Karine BLETOUX, Christian SERRES, Jean LAUNAY, Philippe POTIEZ, Onno VEENHUYSEN, Emilie VERDIER, Marine DANIELI, Emeline ROUMIEUX, Manuel REYES-PASTOR, Julie CAUX |
| | **Représentés: /** |
| | **Excuses:** / |
| | **Absents:** / |
| | **Secrétaire de séance:** Emilie VERDIER |

# PROCES-VERBAL DE SEANCE

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 00 avec la lecture et l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2026. L'ensemble des membres présents approuve le procès-verbal présenté.

Désignation du secrétaire de séance par l'assemblée : Emilie VERDIER
Présentation de l'ordre du jour.

## ***Délibérations*** *:*

### DM n°1 (N° DE_2026_032)

Suite à une erreur de prévision dans le budget primitif concernant des opérations d'ordre, il est nécessaire de voter deux décisions modificatives qui vont permettre de rendre ce budget conforme aux attendus.

La première consiste à diminuer la prévision budgétaire liée aux opérations d'ordre destinées à rentrer les frais d'étude et de recherche et développement dans les immobilisations corporelles correspondant aux travaux au presbytère et à la salle des fêtes.

La seconde consiste à respecter l'équilibre du chapitre 041 suite à cet ajustement.

Cette écriture comptable est nécessaire pour pouvoir percevoir du FCTVA sur les études et pour rattacher les études aux travaux auxquels elles étaient destinées dans un souci de fiabilisation du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 à l'unanimité.

### DM n°2 (N° DE_2026_033)

Suite à une erreur de prévision dans le budget primitif concernant des opérations d'ordre, il est nécessaire de voter deux décisions modificatives qui vont permettre de rendre ce budget conforme aux attendus.

La première consiste à diminuer la prévision budgétaire liée aux opérations d'ordre destinées à rentrer les frais d'étude et de recherche et développement dans les immobilisations corporelles correspondant aux travaux au presbytère et à la salle des fêtes.

La seconde consiste à respecter l'équilibre du chapitre 041 suite à cet ajustement.

Cette écriture comptable est nécessaire pour pouvoir percevoir du FCTVA sur les études et pour rattacher les études aux travaux auxquels elles étaient destinées dans un souci de fiabilisation du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°2 à l'unanimité.

## Vote pour l'achat d'un tracteur Massey Ferguson avec reprise de l'ancien Kubota (N° DE_2026_034)

M. le Maire présente le devis reçu pour l'achat d'un nouveau tracteur avec gyrobroyeur et fait un point sur la reprise du tracteur actuel de la Commune.

Il s'agit d'un tracteur Massey Ferguson MF364 F d'occasion équipé d'un tondo broyeur EFGCH200 à marteaux forgés, de 2m de large, avec déport hydraulique 35cm, et d'une benette de 150cm. Le coût total de ces équipements est de 15700.00€ TTC.

Le fournisseur accepte la reprise du tracteur Kubota avec sa benette et son tondo broyeur pour un montant de 4000.00€ TTC.

Ce qui signifie une dépense de 11700.00€ pour la Commune. Le tracteur étant d'occasion, la Commune percevra du fonds de compensation de la TVA uniquement sur les équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

## Eclairage public : passage aux LED (N° DE_2026_035)

Après une réactualisation des deux devis reçus précédemment dans le cadre du projet de modernisation de l'éclairage public, M. le Maire présente les deux options possibles et résume ce que les fournisseurs offrent comme prestation. Il s'agit de passer à un éclairage par LED, plus économe en énergie.

Il indique que le devis de la SPIE, pour un montant TTC de 15060.00€, lui paraît le plus favorable pour la collectivité et propose de le valider.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire à l'unanimité, et le charge de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

## Versement complémentaire d'une subvention (N° DE_2026_036)

M. le Maire propose de verser une subvention de 200.00€ à l'association ACL de Gramat (astronomie) qui, en contrepartie, viendra faire une soirée sur les étoiles au Sol d'Andral cet été.

M. Manuel REYES-PASTOR ne prend pas part au vote car il fait partie de l'ACL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 200.00€ à l'ACL Gramat et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

## ***Autres points à l'ordre du jour***

### Demande reçue d'abattre un arbre du domaine communal

M. le Maire indique avoir reçu une demande d'abattre un arbre dans le jardin du bar-restaurant. Il s'agit d'un sapin dont les aiguilles remplissent les gouttières du bâtiment voisin. A la demande de l'assemblée, une entreprise spécialisée (JardiCausse Gramat) sera sollicitée afin d'avoir un avis sur la nécessité ou non d'abattre cet arbre.

### Demande reçue de remonter un muret éboulé

Une administrée signale qu'il y a une nouvelle crevasse qui s'est formée dans son muret longeant le chemin du Gardadou. L'entretien de ce muret est de la responsabilité de la commune en raison de la position du chemin. Par conséquent, la Commune doit demander au service voirie de Cauvaldor d'intervenir dans le cadre de la délégation de compétence, comme cela a déjà été le cas précédemment.

### Point défense incendie

M. le Maire présente le plan de la commune avec les différents points de réserve d'eau actuels et projets. Il indique qu'il faudra faire un choix entre des citernes souples ou des bornes d'incendie pour les projets.

Il précise qu'il a sollicité le Syndicat d'eau pour savoir si l'installation des bornes est techniquement réalisable

(exigences en termes de débit) car cela semblerait être la solution la plus adéquate.

M. le Maire indique par ailleurs qu'il a reçu un devis pour une citerne souple autoportée qui s'élève à 4 807.00 € HT, hors terrassement (CADAUMA).

L'assemblée charge M. le Maire de poursuivre la recherche d'information et de se renseigner sur les subventions mobilisables pour aider au financement de ces dépenses.

**Point salle des fêtes**
Pour définir la localisation des plots de la terrasse il est nécessaire de localiser précisément les ouvrages souterrains existants. Un devis a été demandé à Causse Vidanges (510.00 € HT), et le SYDED a été sollicité pour savoir s'ils étaient outillés pour effectuer les détections nécessaires. Une autre société spécialisée, basée sur Montauban (82), va également être interrogée.

**Point fauchage, voirie et autres travaux confiés à Cauvaldor :**
Le fauchage a commencé et la réfection de la route de Lacomté est en cours.
Le service technique de Cauvaldor a été sollicité pour chiffrer la suppression d'un mur route de Puy Lanty afin de faciliter la circulation des véhicules. Le devis s'élève à 792.00 €. Il est convenu de l'accepter.

**Point atelier communal - panneaux photovoltaïques :**
Les travaux confiés à l'entreprise Chalvet Charles et à l'entreprise Bergounioux Electricité sont achevés.
Le Kangoo ZE peut désormais être rechargé sans difficulté à l'atelier.
Pour mémoire, les panneaux photovoltaïques ont été installés pour de l'autoconsommation collective. Cela signifie que l'électricité produite et injectée dans le réseau viendra compenser la consommation des différents bâtiments communaux (salle des fêtes, atelier, mairie, église). Un point sera fait en fin d'année.

**La borne de rechargement des véhicules électriques** située face au 76 rue de la Fontbotte (parking restaurant) est désormais en fonctionnement. Les usagers peuvent payer la charge avec leur badge pour véhicule électrique, ou en flashant le QR code situé sur la borne, ou en utilisant l'application REVEO 2025 qui peut être téléchargée sur les téléphones portables.

## ***Questions diverses***

**Réunion Répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques de Gramat du 02.06.26 :**
- Une augmentation des frais en école maternelle : 1 764,07 € pour 2025 au lieu de 1 381,61 € en 2024 (conséquence de la baisse des effectifs et le choix de maintenir le même personnel pour le confort des conditions de travail ; ce choix est également maintenu pour 2026-2027 malgré la fermeture d'une classe),

- Une baisse des frais en école élémentaire : 510,70 € pour 2025 au lieu de 624,37 € en 2024,

- Les effectifs à ce jour pour l'année 2026-2027 à Gramat : 83 élèves en école maternelle et 145 élèves en élémentaire,

- La convention entre la mairie de Carlucet et celle de Gramat doit être signée au plus tard en septembre car la facturation s'effectuera début octobre.

**Une demande en lien avec l'apprentissage (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Cahors) a été reçue à la Mairie :**
2 jeunes de la commune sont en apprentissage (un CAP Commerce et service en HCR et un CAP Couvreur).
La Chambre des Métiers demande à la Commune de contribuer à ces formations à hauteur de 80.00 € par élève.
Tous les conseillers municipaux sont favorables au versement de cette contribution.

**Situation face à la canicule :**
Fiche actions de la Préfecture envoyée à la Mairie : l'église est ouverte pour celles et ceux qui en ont besoin.
Un listing des personnes vulnérables a été établi et réparti entre les conseillers municipaux pour assurer une vigilance/un suivi adapté.

**Projet de café associatif :**
Jean Launay a reçu un retour aux questions posées au café associatif St Cernin (Le Bavardou aux Les Pechs du Vers). Les informations seront adressées à Karine BLETOUX par e-mail. Elle les diffusera à l'ensemble du Conseil Municipal.

**Philippe POTIEZ demande quand la chicane devant chez Michelle Vincent sera retirée :**
Elle ne sera pas retirée mais « atténuée » certainement à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Bertrand LACOSTE
Président de séance

Emilie VERDIER
Secrétaire de séance